

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2006 à 20 H 45

Monsieur le Maire G.VAUCLIN ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h45.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et lit les pouvoirs :

Etaient présents : Mmes et Mrs VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – FORIN – MEGIE – VINCENT – ROBERT – De ROUVRAY – BECEL – MAHEUT – CHESNAIS – CASNAL – GENAIN – MENTRE (arrivé à 21 H 30)

Absents représentés : Pouvoirs : Mr DREGE pouvoir à Mr DURAND
Mr de la BRETECHE pouvoir à Mr VAUCLIN

Absents : Mr MENTRE (arrivé à 21 H 30, délibération n°822), Mr DUVAL et Mme CONSTENSOUS

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°817 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Au scrutin à bulletins secrets, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 14 (avec 2 pouvoirs)
Bulletins nuls et blancs : 0
Exprimés : 16 Mme MAHEUT : 16 voix

Mme MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité

N°818 : TARIFS MUNICIPAUX 2007 : Rapporteur Mr AUBIN

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2007 les tarifs municipaux comme suit (majoration de l'ordre de 1.5 % avec arrondi à la dizaine la plus proche).

MARCHE	SAISON (1.6 au 30.9)		HORS SAISON (1.10 au 31.5)	
	Abonnés (1)	Non Abonnés	Abonnés (1)	Non Abonnés
- Place couverte avec table donnant droit à une profondeur maximum de 2 M le mètre linéaire	1.83 €	3.15 €	0.64 €	1.52 €
- Places non couvertes donnant droit à une profondeur maximum de 2 M le mètre linéaire	0.91 €	2,13 €	0.41 €	0,91 €

Seuls peuvent bénéficier des tarifs d'abonnement les commerçants fréquentant le Marché au moins 9 mois par an		
Tarifs manifestations hors marché (fête de la Coquille ; animarchés...) majoration: +50 % tarif non abonné de saison arrondi à l'unité la plus proche, soit : 4.60 €/mètres linéaire.		
- Places couvertes avec équipement	Saison 2,13 €	Hors saison 0,81 €
Pour faciliter la perception et la rendre opérante, les longueurs ou surfaces occupées seront toujours arrondies à l'unité supérieure. Ces tarifs seront l'objet d'un affichage permanent au bureau du Régisseur situé à l'entrée du marché principal et sur le panneau d'affichage de la Mairie.		
Centre Aéré -	SEMAINE – NON BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS	SEMAINE – BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS
1 enfant	71 €	47 €
2 enfants	64 €	43 €
3 enfants	59 €	40 €
4 enfants	54 €	37 €

Dans le cadre de l'harmonisation tarifs Centre Aéré, il peut arriver que des paiements soient à effectuer pour les journées seules. Cela correspond à des rompus de début ou de fin de semaine par rapport au début ou de fin de mois.

Cimetière

<i>PERIODICITE</i>	<i>Enfant</i>	<i>Pleine Terre</i>		<i>Caveau</i>		
		<i>1.2 P</i>	<i>3 P</i>	<i>1.2 P</i>	<i>3 P</i>	<i>4.6 P</i>
<i>TRENTENAIRE</i>	135 €	286 €	358 €	341 €	425 €	682 €
<i>CINQUANTENAIRE</i>	230 €	485 €	610 €	749 €	903 €	1331 €
<i>PERPETUELLE</i>				1604 €	1998 €	2733 €
Columbarium						
* location trentenaire	642 €					
* location Cinquantenaire	762 €					
* Perpétuité	1137 €					
Jardins d'Urnes						
* location trentenaire	221 €					
* location Cinquantenaire	375 €					
* Perpétuité	1024 €					

	Euros
Plage Cabine (emplacement particulier) + surveillance cabines	40
Stationnement Payant (tarif inchangé)	
Secteur Plage :	1 € pour 1 heure 0.5 € pour ½ heure minimum
Secteur Centre Ville :	0.5 € pour une heure 0.2 € pour 20 minutes

Ravalement de façade (tarif inchangé)

Maximum de 610 €

Taxes de séjour (tarifs inchangés)

Hôtel des Falaises	768 €
Hôtel Outre Mer	804 €
Hôtel le Normand	614 €
Le Celtic	658 €
Castellamare	3302 €
Hôtel Ibis	4378 €
Domaine de Villers	1305 €
Hôtel les Frais Ombrages	998 €
Camping Bellevue	2467 €

GITES

Mr e t Mme SIMAR	307 €
Melle HARCOURT	154 €
Mme HERTEMENT	384 €
Mr et Mme MILLET	77 €
Mr et Mme BIDARD	230 €

Taxe de Séjour Forfaitaire– Locations d'appartements

Taxe perçue pour 28 jours maximum et minimum 1 semaine de séjour

- Studios ou 2 pièces avec cuisine intégrée (- de 25 m ²)	7 €
- Deux pièces de + de 25 m ²	12 €
- Trois pièces	17 €
- Quatre pièces et plus, villas	23 €

Transport scolaire et location de bus

(tarif inchangé)

1 enfant = 23 €

Garderie

Forfait ½ trimestre, payable d'avance

Matin 15.50 €

Soir 20.70 €

Matin et Soir 31.00 €

Droit de voiries par m² et par an

1^{ère} zone : Rues piétonnes + bord de plage = 36.25 €

2^{ème} zone : Centre Ville = 35.20 €

3^{ème} zone : hors périmètre centre ville = 19.30 €

4^{ème} zone : Structure, close aménagée = 66.30 €

Tout dépassement sera facturé 15.50 € par m² en sus et par jour

Enseigne sur support mobile : 77.60 € l'unité (pour tout panneau installé hors de la zone gérée par une convention et/ou en l'absence de convention).

Spectacles du Stade

15 € par m² utilisables

Cirques/Marionnettes

10 € par m² utilisables

Manège Digue Est : 2146 € (2114€ pour 2006)

Manège Digue Ouest : 1271 € (1252 € pour 2006)

Jeux plage (Casino-Hamot) : 594 € (585 € pour 2006)

Redevance Camping : 3882 € (3825 € pour 2006)

Etudes surveillées (tarif inchangé)

1 € par jour

Prime à la naissance

37 € par enfants

PLAGE	ANNEE 2006	PROPOSITION 2007 Tarifs inchangés
Parasol : 1 jour	6.50 €	6.50 €
2 jours	12.00 €	12.00 €
3 jours	17.00 €	17.00 €
4 jours	22.00 €	22.00 €
5 jours	26.00 €	26.00 €
6 jours	30.00 €	30.00 €
7 jours	34.00 €	34.00 €
8 jours	38.00 €	38.00 €
9 jours	42.00 €	42.00 €
10 jours	46.00 €	46.00 €
11 jours	50.00 €	50.00 €
12 jours	54.00 €	54.00 €
13 jours	58.00 €	58.00 €
14 jours	62.00 €	62.00 €
15 jours	65.00 €	65.00 €
16 jours	68.00 €	68.00 €
17 jours	71.00 €	71.00 €
18 jours	74.00 €	74.00 €
19 jours	76.00 €	76.00 €
20 jours	78.00 €	78.00 €
21 jours	80.00 €	80.00 €
22 jours	82.00 €	82.00 €
23 jours	84.00 €	84.00 €
24 jours	86.00 €	86.00 €
25 jours	88.00 €	88.00 €
26 jours	90.00 €	90.00 €
27 jours	92.00 €	92.00 €

28 jours	94.00 €	94.00 €
29 jours	96.00 €	96.00 €
30 jours	98.00 €	98.00 €
31 jours	100.00 €	100.00 €
Cabines : Journée	9.00 €	9.00 €
Semaine	50.00 €	50.00 €
Quinzaine	90.00 €	90.00 €
Mois	145.00 €	145.00 €
Saison	310.00 €	310.00 €
Transat : Journée	3.00 €	3.00 €
Semaine	14.00 €	14.00 €
Quinzaine	25.00 €	25.00 €
Trois semaines	35.00 €	35.00 €
Mois	43.00 €	43.00 €
Bain de Soleil : Journée	6.00 €	6.00 €
Semaine	28.00 €	28.00 €
Quinzaine	50.00 €	50.00 €
3 semaines	70.00 €	70.00 €
Mois	48.00 €	48.00 €
Bain de soleil : Journée	6.00 €	6.00 €
Semaine	28.00 €	28.00 €
Quinzaine	50.00 €	50.00 €
3 semaines	70.00 €	70.00 €
Mois	85.00 €	85.00 €

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Les nouveaux tarifs sont donc :

	Extérieurs	Villers sur mer
Primaires	36.50 €	30.00 €
Maternelles	34.00 €	25.90 €
Adultes Cantine : 5.20 €/repas		

TARIFS SALLE DE MUSCULATION/LOISIRS (tarifs inchangés)

Les tarifs à compter du 01/01/2007

	VILLERS	HORS VILLERS
Abonnement à l'année	160 €	240 €
Abonnement 6 mois	98 €	147 €
Abonnement Mois	28€	42 €

N°819 : TAXE DE SEJOUR : Rapporteur Mme VINCENT

Dans le cadre de la gestion de la taxe de séjour, le Conseil Municipal du 6 Juillet 2001 a instauré la taxe de séjour forfaitaire.

Cette dernière a été créée par la loi du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

Elle s'appuie sur la capacité d'accueil de l'établissement qui sert de base de calcul de la taxe nonobstant le nombre réel de clients.

Compte tenu des possibilités d'accueil, il convient de procéder au calcul des taxes forfaitaires ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2007

CHAMBRES D'HOTES de Mr et Mme BIDARD

Capacité d'accueil théorique de l'hébergement : 3 chambres

- Période de perception : 60 Jours ; tarif : 0.8 €/jour/personne
- Abattement de 20 % prévu par l'article R 2333/61 du CGCT

$$3 \times 2 \text{ pers} \times 60 \text{ jours} \times 0.8 \text{ €/jour/pers} = 288 \text{ €} - 20 \% = 230 \text{ €}$$

Ainsi pour Mr et Mme BIDARD, le montant annuel est de 230 €

CHAMBRES D'HOTES de Mme HERTEMENT

Capacité d'accueil théorique de l'hébergement : 5 chambres

- Période de perception : 60 Jours ; tarif : 0.8 €/jour/personne
- Abattement de 20 % prévu par l'article R 2333/61 du CGCT

$$5 \times 2 \text{ pers} \times 60 \text{ jours} \times 0.8 \text{ €/jour/pers} = 480 \text{ €} - 20 \% = 384 \text{ €}$$

Ainsi pour Mme HERTEMENT, le montant annuel est de 384 €

CHAMBRES D'HOTES de Mme HARCOURT

Capacité d'accueil théorique de l'hébergement : 2 chambres

- Période de perception : 60 Jours ; tarif : 0.8 €/jour/personne
- Abattement de 20 % prévu par l'article R 2333/61 du CGCT

$$2 \times 2 \text{ pers} \times 60 \text{ jours} \times 0.8 \text{ €/jour/pers} = 192 \text{ €} - 20 \% = 154 \text{ €}$$

Ainsi pour Mme HARCOURT, le montant annuel est de 154 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité instaure cette taxe de séjour forfaitaire pour les chambres d'hôtes, gîtes, hôtels à compter de l'année 2007, pour les montants annuels respectifs ci-dessus mentionnés et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°820 : ENTREE EST DE VILLE : AVANT PROJET ; DCE ; CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL GENERAL : Rapporteur Mr PAQUET

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Est de la Commune, la subdivision de l'Equipelement de Trouville/Deauville est maître d'œuvre de l'opération.

Ce projet prévoit notamment l'aménagement de l'intersection avec l'Avenue Jean Moulin par la création d'un rond point ; par la suite, un deuxième sera créé au niveau de la station service.

Ces travaux sont réalisés en collaboration avec le Conseil Général du Calvados, partenaire dans cette amélioration du cadre de vie.

Le projet financier des dépenses est ci-joint et bien entendu nous sollicitons le Conseil Général pour obtenir des subventions.

Le projet est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve l'avant projet d'aménagement de la RD 513 (entrée Est de Villers sur Mer) d'un montant global (partie communale et départementale) de travaux estimé à 1.897.541,50 € HT ;
- approuve le dossier de consultation des entreprises mis au point par la DDE de Trouville
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation dans le cadre du groupement de commandes avec le Conseil Général du Calvados ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux de chaussée, bordures, assainissement et trottoirs de l'opération aménagement de l'entrée Est de Villers sur Mer pour un montant pour cette partie des travaux estimé à 1.396.541,50 € HT dont un montant estimé à 1.075.907,50 € HT à la charge de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à cette affaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°821 : EFFACEMENT DE RESEAUX – 2^e TRANCHE AVENUE DE LA REPUBLIQUE : Rapporteur Mr PAQUET

Dans le cadre du réaménagement de l'entrée de ville, la deuxième tranche d'effacement de réseaux va être entreprise.

Ces travaux concernent le tronçon entre l'avenue de la République (angle sur Sicard) et la rue de la Rosière.

Le SDEC a établi le dossier relatif à ces effacements d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

- le coût total de cette opération est estimé à **484.858,46 € TTC.**

- Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35 %, sur le réseau d'éclairage de 10 % et 25 % sur le réseau de télécommunication.
- Les participations proviennent du SDEC Energie, d'EDF et de France Télécom.
- La participation communale s'élève donc à **347.268,81 €** selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité :	122.490,29 €
- Eclairage :	148.017,77 €
- Télécommunication :	76.760,75 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA sauf pour les travaux d'éclairage,
- S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 12.253,45 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment les marchés à intervenir,
- Autorise la ventilation de la participation financière sur 12 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°822 : CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EGLISE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur Mr VAUCLIN

La Commission Nationale des Monuments Historiques dans sa séance du 25 Septembre dernier a examiné la proposition de classement de l'Eglise de Villers sur Mer.

Cette instance a émis un avis favorable au classement de l'Eglise en totalité y compris la sacristie au titre des monuments historiques.

Cette décision a été motivée en raison de la présence du cycle exceptionnel de verrières de l'atelier Duhamel-Marette.

La Commission Nationale a estimée que cet ensemble méritait à lui seul, le classement parmi les monuments historiques, mais dans un souci de cohérence et de gestion, l'Eglise l'abritant devait également, dans sa totalité, bénéficier d'une telle mesure.

Le classement nécessite l'accord formel de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette demande de classement au titre des monuments historiques,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°823 : INFORMATION DE DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr VAUCLIN

En vertu notamment de la délibération du 23 Mars 2001, du 18 Janvier 2002 et du 18 Juin 2004 déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations suivantes :

- Assurance Dommages Ouvrages – Espace Culturel – SMABTP- 29.436,31 € TT
- Contrôle sécurité – Espace Culturel – VERITAS – 5.112 € TTC
- Démolition Ancienne école Jeanne d’Arc – DEMOTEC – 13.469 € TTC
- Rapport stationnement payant ; rapport d’activité du SDEC ; de la Communauté de Communes

N°824 : RAVALEMENTS DE FACADE : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : Madame DULARD Denise Adresse de l’immeuble : 8 Rue de Boffzen Statut de l’Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Lavage de la façade et peinture des colombages, entre-colombages et dessous de toit
Montant des Travaux : 9.446,47 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité octroie une subvention de 610 € à Madame Denise DULARD.

Syndic : URBANIA COTE FLEURIE Adresse de l’immeuble : 28 Rue du Mal Foch « Le Petit Louvre » Statut de l’Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux Ravalement à l’identique de l’existant. Nettoyage haute pression de la façade, dégradation des joints sur briques pleines puis rejointement, décapage du badigeon sur brique et nettoyage au jet de la maçonnerie, traitement de surface avec hydrofuge.
Montant des Travaux : 74.675,01 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité octroie une subvention de 610 € au syndic URBANIA COTE FLEURIE pour le compte de la copropriété « Le Petit Louvre ».

La séance est levée à 21 H 45